

Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé

Rapport du Secrétariat

CORRIGENDUM

Remplacer les deux derniers paragraphes de l'annexe à ce document par le texte suivant :

25. Le Secrétariat a demandé des informations sur la santé de la population arabe du Golan syrien occupé et sur la possibilité d'établir des dispensaires dans ce territoire.

26. La Mission permanente d'Israël à Genève a répondu à cette demande, indiquant que les 18 000 habitants druzes des hauteurs du Golan ont accès à une couverture santé complète dans le cadre de la législation nationale israélienne sur l'assurance-maladie, comprenant les soins primaires, secondaires et tertiaires. Elle a indiqué qu'il y a 40 médecins et 96 dentistes installés dans le Golan syrien occupé, que les services hospitaliers sont fournis par l'intermédiaire du réseau hospitalier du nord d'Israël et que la création d'un hôpital à l'intérieur du Golan syrien occupé n'est pas jugée nécessaire compte tenu de la faible taille de la population. Toutefois, la Mission a noté que le centre de santé de Majdal Shams est équipé pour offrir des soins primaires ainsi que des soins secondaires.

27. La Mission permanente de la République arabe syrienne a répondu à cette demande, indiquant qu'aucun centre de santé intégré ne fournit des services aux habitants des cinq villages occupés (Majdal Shams, Baqaata, Mas'ada, El Gajar et Ain Qania), dont la population totale est d'environ 28 000 habitants. Elle a également indiqué que la population doit avoir recours à des services d'ambulance et à des hôpitaux à Safed, qu'on a signalé une prise en charge insuffisante des patients souffrant d'insuffisance rénale dont l'état exige une dialyse et que la population doit acquitter des honoraires élevés pour les examens médicaux et pour les hospitalisations et doit payer des primes d'assurance trop onéreuses par rapport à leur revenu limité.

= = =